



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 mars 2021 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 février 2021

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division - Études techniques, à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et toute demande d'autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (RLRQ, chapitre C-61.1) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, dans le cadre du projet d'aménagement des berges

30 – Administration et finances

- 30.01 Addenda - Abrogation de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine
- 30.02 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2021
- 30.03 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour un projet de sensibilisation à la vitesse dans l'arrondissement de Lachine
- 30.04 Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 47 577,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 30 mai au 22 août 2021.

- 30.05** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions à des organismes reconnus par l'arrondissement - 10 750 \$
- 30.06** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)*
- 40.02** Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue William-MacDonald pour des besoins d'entretien
- 40.03** Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue Victoria pour des besoins d'entretien
- 40.04** Adoption - *Règlement RCA21-19001-1 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28^e Avenue
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 18 unités au 646, 1^{ère} Avenue

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} avril au 30 juin 2021

60 – Information

- 60.01** Addenda - Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller d'arrondissement

61 – Dépôt

- 61.01** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - *Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)*

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1216731003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division - Études techniques, à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et toute demande d'autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (RLRQ, chapitre C-61.1) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dans le cadre du projet d'aménagement des berges

D'autoriser monsieur Robert Malek, Chef de division - Études techniques, à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et toute demande d'autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (RLRQ, chapitre C-61.1) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dans le cadre du projet d'aménagement des berges.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 18:09

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216731003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à monsieur Robert Malek, Chef de division - Études techniques, à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et toute demande d'autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (RLRQ, chapitre C-61.1) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dans le cadre du projet d'aménagement des berges

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, des segments de berges le long des parcs riverains de l'arrondissement présentent des problématiques d'érosion importantes. Afin de remédier à cette situation, l'arrondissement a octroyé un contrat à la firme FNX-INNOV INC. afin de planifier le réaménagement de certaines portions de rives. Les travaux d'aménagement sont prévus pour l'automne 2021.

Toutefois, avant de débiter tout travaux, l'arrondissement doit obtenir, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ainsi qu'une autorisation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). La firme FNX-INNOV INC. a été mandatée pour préparer et soumettre les demandes au nom de l'arrondissement. Toutefois, ces demandes doivent être signées par un représentant de la Ville.

La demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC et la demande d'autorisation auprès du MFFP, doivent donc être accompagnées d'une résolution du conseil d'arrondissement, qui autorise un représentant de l'arrondissement, soit monsieur Robert Malek, ing., à signer ces demandes en vue de les soumettre à ces ministères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-02-01 - CA21 19 0007 (1216731001)

D'octroyer un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ,

chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges.

2020-09-14 - CA20 19 0167 (1208362001)

Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme.

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'autoriser monsieur Robert Malek, chef de division des études techniques à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine de la Ville de Montréal, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

JUSTIFICATION

En s'engageant ainsi, l'arrondissement pourra amorcer les démarches en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du MELCC et d'une autorisation auprès du MFFP. Ces autorisations doivent être obtenues avant d'entreprendre toute intervention le long des berges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention du certificat d'autorisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2021: Début des démarches en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC et de l'autorisation du MFFP.
Les délais pour la délivrance du certificat d'autorisation sont variables et sont encore à déterminer dans le cadre du projet en rubrique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-24

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1180415003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Abrogation de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine

D'abroger la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:51

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180415003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Abrogation de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

A la suite de la modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en 2017, dotant ainsi les municipalités du Québec de pouvoirs réglementaires afin d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial, la Ville de Montréal a entamé la procédure pour élaborer le Règlement pour une métropole mixte, un nouvel outil qui répond à ses objectifs en matière d'habitation et aux défis qu'elle constate sur le territoire et qui s'inscrit dans la continuité de la Stratégie d'inclusion dont les principaux paramètres ont été introduits dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en 2004.

Ce Règlement fera place à une gestion plus centralisée des sommes dédiées au logement social, d'où la nécessité d'abroger la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION
Dossier # :1180415003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine

CONTENU
CONTEXTE

En 2005, la Ville de Montréal a adopté la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (la « Stratégie »).

Outil de mise en œuvre du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cette Stratégie a pour but d'identifier une cible de 30 % de logements abordables : « 15 % social et communautaire et 15 % abordable privé » ainsi que l'inclusion de logements pour familles.

Les principaux objectifs de cette Stratégie sont :

- Assurer une mixité sociale en favorisant l'inclusion sur le site en particulier sur les territoires en développement;
- Soutenir la réalisation de propriétés à prix abordable.

Cette Stratégie s'appliquait aux projets nécessitant des dérogations réglementaires majeures et comprenant un minimum de 200 logements.

En s'appuyant sur l'expérience acquise et afin de s'assurer que la Stratégie soit appliquée avec la même approche partout sur son territoire, la Ville de Montréal a annoncé la révision de sa Stratégie par l'introduction de nouvelles mesures en 2015.

Avec la nouvelle Stratégie, les projets visés sont établis à 100 logements et plus nécessitant une modification réglementaire à l'usage, la densité ou la hauteur. Pour la contribution financière, elle est passée de 15 % à 20 % des unités du projet résidentiel total (comprenant donc les unités sociales et communautaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)
DESCRIPTION
Habiter Lachine

L'arrondissement de Lachine compte 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Il est constitué de 2 quartiers de référence en habitation, soit Lachine-Ouest et Vieux-Lachine/Saint-Pierre.

Son territoire est bordé de l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est. (Source: *Montréal en statistiques, Profil des ménages et des logements Arrondissement de Lachine, Édition 2014*).

Le parc immobilier lachinois : Données statistiques

L'arrondissement de Lachine compte 21 427 unités résidentielles toutes typologies incluses. Environ 7 % (1 578) de ce parc immobilier abrite des logements sociaux et communautaires, dont 45,9 % de HLM, 21,4 % de coopératifs et 19,6 % pour les OBNL. (Source: *Montréal en statistiques, Profil des ménages et des logements, Arrondissement de Lachine, Édition 2014*).

Tableau 1 : Répartition des logements sociaux et communautaires

Source: Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal / Faits saillants et tableaux / Données à jour au 31 décembre 2016

Arrondissement et quartier	Tous les logements sociaux et communautaires	Logements HLM				Logements publics non HLM		Les OBNL	Les coop d'habitation
		HLM	Familles et personnes seules, moins de 60 ans	Personnes âgées, 60 ans ou plus	Unités adaptées, avec services, chambres, autres	SHDM	OMHM		
Lachine	1 578	725	427	278	20	0	206	309	338
Lachine-Ouest	316	0	0	0	0	0	0	186	130
Vieux-Lachine/Saint-Pierre	1 262	725	427	278	20	0	206	123	208

Tableau 2 : Liste des projets AccèsLogis Québec & Logements abordables Québec. Arrondissement de Lachine.

Situation au 28 février 2018

Source: Service De La Mise En Valeur Du Territoire - Habitation - Division Du Développement Résidentiel (Mars 2018)

Intervention	Adresse	Unités	Volet	Interv.	Etat
Lachine					
ACL-5134	COOPÉRATIVE HAB L'ENVOL DE LACHINE	690 2e Avenue (LCH)	16	1	C OC
ACL-5152	COOPÉRATIVE D'HAB CHÂTEAU DES ERABLES	111 rue des Érables (LCH)	19	1	C OC
ACL-5180	GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE		24	3	C OC
ACL-5208	C.H. ST-PIERRE-AUX-LIENS	31-43 avenue Ouellette (LCH)	44	1	C OC
ACL-5250	HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LACHINE	3111 rue Sherbrooke (LCH)	91	2	C OC
ACL-5356	LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES LASALLE	550 33e Avenue (LCH)	36	1	C OC
ACL-5368	OMHM - REMEMBRANCE	2211 rue du Dépôt-Manning (LCH)	123	1	C OC
LAQ-6017	OMHM - ST-PIERRE-AUX-LIENS	55 avenue Ouellette (LCH)	83	2	C OC
LAQ-6023	COOPÉRATIVE D'HAB. LE JARDIN D'ÉDEN	940-954 24e Avenue (LCH)	61	1	C OC
LAQ-6029	COOPÉRATIVE D'HABITATION LOUISIANE	1901 rue Notre-Dame (LCH)	24	1	C OC
LAQ-6053	LES BRISES DE LACHINE	300 place des Brises (LCH)	141	2	C OC
Total Lachine			662		

Volet:

1. Familles et ménages de petite taille
2. Personnes âgées en perte d'autonomie
3. Clientèles à besoins spécifiques

Intervention:

- A. Construction neuve
- R. Achats/rénovation
- T. Transformation

Etat:

- OC. Occupé
- ED. Engagement définitif
- EC. Engagement conditionnel

Tableau 3 : Unités de logement mises en chantier selon les segments de marché, arrondissement de Lachine, 2003-2013

Année de mise en chantier	Typologie			
	Unifamiliale	Copropriété	Locatif et coopératif	Total
2003	2	85	0	87
2004	1	106	221	328
2005	0	134	461	595
2006	2	64	83	149
2007	28	64	3	95
2008	68	31	6	105
2009	23	76	8	107
2010	71	108	10	189
2011	50	255	95	400
2012	2	248	250	500
2013	2	139	4	145

Tableau 4 : Compilation des statistiques des permis

Source: Développement Du Territoire Et Des Services Administratifs - Division Des Permis Et Inspections (Février 2018)

Année	Nombre de permis émis	Unités de logements créés	Unités de logements supprimées
2017	569	44	2
2016	626	103	6
2015	569	79	1
2014	510	102	10
2013	547	93	5
2012	657	475	8
2011	675	394	7
2010	683	237	3
2009	594	110	9
2008	547	70	5
2007	583	152	9
2006	552	99	7
2005	588	456	6
2004	631	657	8

Considérant l'état de la situation du logement sur son territoire et les particularités de son environnement, la *Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels* de l'arrondissement de Lachine se veut une démarche et un outil concret pour permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires pour tout projet résidentiel dérogeant au règlement de zonage applicable.

Cette Politique locale comprend les modalités d'inclusion applicables aux projets résidentiels nécessitant une dérogation au règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine quant à l'usage, la densité de construction et la hauteur.

Objectifs

La Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables vise trois objectifs:

- Encourager et promouvoir la mixité sociale par l'inclusion de logements sociaux et abordables avec comme cible 15 % de logements sociaux et communautaires et 15 % de logements abordables;
- Informer et sensibiliser les promoteurs de projets résidentiels de plus de 25 unités aux objectifs et aux outils de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels;
- Négocier avec tous les promoteurs privés afin d'inclure des logements sociaux et communautaires et des logements abordables dans les projets de plus de 25 unités, nécessitant une modification réglementaire.

APPLICATION DE LA POLITIQUE LOCALE

Projets assujettis

Comme la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal vise seulement les projets de 100 logements et plus, l'arrondissement a décidé de se doter de sa propre Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables pour assurer la réalisation d'un nombre supérieur de logements sociaux sur son territoire.

Pour tous les projets résidentiels de 25 à 99 unités qui requièrent une ou des mesures d'exception à la réglementation notamment à l'usage, la densité de construction et ou la hauteur, l'arrondissement s'engage à informer et à inciter les promoteurs et les développeurs de l'application de la Politique locale afin de favoriser l'inclusion d'un volet social, communautaire et abordable. L'inclusion de logements sociaux et abordables doit se faire sur le site. Cela représente au moins 15 % du nombre total de logements du projet pour le volet social et 15 % pour le volet abordable.

Dans le cas où l'inclusion sur le site n'est pas possible, l'arrondissement est ouvert à examiner deux possibilités :

1. L'inclusion sur un autre site : au moins 22,5 % du nombre total de logements du projet;
2. Une contribution financièrement au fonds de la Stratégie montréalaise : la compensation monétaire est équivalente à 25 % du nombre de logements du projet.

Projets de 100 logements ou plus

Pour les projets comprenant 100 logements ou plus, c'est la « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » de la Ville de Montréal qui s'applique.

Calcul de la contribution

Nombre de logements

Le calcul du nombre de logements sociaux et communautaires à compenser est établi sur la base de la superficie totale de plancher brute du projet résidentiel, divisé par 90 mètres carrés, pour obtenir l'équivalence en nombre de logements privés (un logement de deux chambres à coucher couvre une superficie de 90 mètres carrés). Le nombre obtenu est ensuite multiplié par le pourcentage d'inclusion requis selon l'envergure du projet. À chacune de ces étapes, les résultats sont arrondis aux nombres entiers les plus près.

Contribution financière au Fonds

La contribution financière au Fonds de la Stratégie montréalaise est basée sur l'écart entre la valeur marchande du terrain résidentiel du projet en négociation et la capacité de payer des organismes communautaires. Concernant l'arrondissement de Lachine, la valeur marchande par logement du terrain prêt à construire du secteur (un terrain décontaminé et desservi en infrastructures) est de 22 500 \$ et 23 500 \$ par unité construite (dépendamment du secteur). La capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés via le programme Accès Logis est de 12 000 \$. En soustrayant cette capacité de payer de la valeur marchande du terrain, la valeur servant à établir le montant des contributions financières à verser au Fonds de contribution (et les garanties financières) est de 10 500 \$ ou 11 500 \$.

Les sommes perçues par l'arrondissement seront versées dans un fonds réservé à l'achat de terrains ou de bâtiments requis pour le développement de nouveaux projets de logements sociaux ou communautaires dans l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

La *Politique locale d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels* de l'arrondissement de Lachine se veut une démarche et un outil concret pour permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires pour tout projet résidentiel dérogeant au règlement de zonage applicable.

Par son intention d'améliorer la qualité de vie de ses résidents, le conseil d'arrondissement souhaite adopter sa propre *Politique d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels* afin d'encourager et d'accroître la construction de logements sociaux et abordables sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1213550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2021

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 18:13

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2003, le conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Ce programme vise une action de nature préventive axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens.

La première phase du Programme a été complétée par la réalisation d'un diagnostic. Des *focus groupes* ont été menés afin d'identifier les perceptions plus pointues en matière de sécurité urbaine selon deux approches : l'approche clientèle : femmes, jeunes, personnes handicapées, aînés, communautés culturelles, etc., et l'approche territoriale par quartier : secteurs Saint-Pierre, Duff Court et l'Est de Lachine. Ces renseignements complémentaires ont permis d'élaborer un plan d'action et des axes de développement.

Des interventions ont été identifiées et initiées. Le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) s'active à différents niveaux dont :

- recherche de financement (toujours en cours);
- réalisation de certains éléments des plans d'action et de communication du CASUAL;
- coordination du CASUAL;
- implantation de services en sécurité urbaine au sein de la communauté lachinoise;
- suivi du plan d'action local du quartier Saint-Pierre en lien avec le comité mieux vivre à Saint-Pierre;
- co-coordination du programme Triple P avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal, animation d'un comité d'implantation et offre de services des niveaux 2, 3 et 4;
- participation active à la démarche de diagnostic local en sécurité urbaine locale, menant à l'actualisation du plan d'action triennal dans le premier trimestre de 2021;
- participation à la table des organismes TANDEM;
- coordination du comité personne en situation de vulnérabilité;
- participation aux comités de citoyens (Duff Court et Saint-Pierre);

- coordination d'une nouvelle brigade solidaire pour la promotion des mesures sanitaires;
- démarche de résolution de problèmes en lien avec le Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes menant sur un plan d'action et le dépôt de plusieurs projets;
- participation aux différentes cellules de crise en lien avec la pandémie.

Un ensemble d'actions qui s'inscrivent dans les grands axes de développement du plan d'action ont été réalisées à ce jour et le CASUAL s'intègre à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine depuis juin 2008. L'abonnement (*membership*) a donc été élargi afin de répondre à la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire. Le financement permet le maintien en poste d'une coordonnatrice en raison du financement complémentaire octroyé par l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son Programme de sécurité urbaine inscrit dans sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 20 mai 2016 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Un diagnostic local en sécurité urbaine a été réalisé en 2015 pour le quartier Saint-Pierre et un diagnostic local en sécurité urbaine avec le Centre international pour la prévention de la criminalité a été fait en 2019 et 2020. Un résumé exécutif du diagnostic local de sécurité (DLS) est annexé au sommaire.

L'organisme mandataire, en 2021, a été reconduit. La Table de quartier, CONCERT'ACTION LACHINE, s'implique désormais au sein du CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine) et collabore dans différents comités. La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, qui a été le mandataire depuis 2003 demeure un membre actif au sein du CASUAL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-04-06 - CA 20 19 0068 (1203550002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2020

2019-03-11 - CA19 19 0049 (1193550004)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2019

2018-04-09 - CA18 19 0099 (1183550006)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2018

2017-05-08 - CA17 19 0153 (1173550007)

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine et octroyer une contribution financière de 32 500 \$ pour l'année 2017

2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)

Modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016

2016-04-11 - CA16 19 0113 (1163550001)

Convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine et octroi d'une contribution financière pour l'année 2016 - Approbation

DESCRIPTION

Depuis 2004, l'arrondissement de Lachine a amorcé une démarche concertée afin de s'inscrire au Programme montréalais de sécurité urbaine - TANDEM. La concertation locale, à laquelle siègent des représentants d'organismes communautaires, d'organisations institutionnelles et de regroupements, veut poser des actions concrètes pour améliorer le sentiment de sécurité de la population lachinoise. La composition de ce comité s'est transformée avec le temps. Il est désormais lié à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine (TCSPCAL) qui a été créée en 2008. Les membres de cette TCSPCAL et du CASUAL sont :

Nom	Fonction	Participation
Roch, Nicolas	Agent de prévention Service incendie de Montréal	CASUAL et TCSPCAL
En cours de remplacement	Chef de service au développement des communautés et aux groupes vulnérables CIUSSS de l'ouest de l'île	CASUAL et TCSPCAL
Provost, Julie-Pascale	Conseillère d'arrondissement District du Canal	CASUAL et TCSPCAL
Vodanovic, Maja (son représentant Jonathan Blanchet, adjoint, présent aux deux instances)	Mairesse d'arrondissement Arrondissement de Lachine	TSPCAL
Bergsma, Femke	GRAME (Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement)	CASUAL et TCSPCAL
Oliveira, Luis	Commandant (PDQ 8) Service de police de la Ville de Montréal	TSPCAL
Morin, Stéphanie et Santos, Carlota	Agentes socio-communautaires Service de police de la Ville de Montréal	CASUAL et TCSPCAL
Ligez, France	Directrice Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. MANDATAIRE DU PROGRAMME	CASUAL et TCSPCAL
Bourdages, Shawn	Directeur général COVIQ Comité de vie de quartier Duff Court	CASUAL et TCSPCAL
Fermely, Ludovic	Directeur général Centre multi-ressources de Lachine	CASUAL et TCSPCAL
Thibault, Lynn	Chef de la Division - Sports, loisirs et développement social Direction culture, sports, loisirs et développement social Arrondissement de Lachine	CASUAL et TCSPCAL
Smedbol, Chantal	Coordonnatrice Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	CASUAL et TCSPCAL
Barrette, Pierre	Concert'Action Lachine	CASUAL et TCPCAL

Voici les axes de développement adoptés :

1. informer et sensibiliser l'ensemble de la population de Lachine à la sécurité urbaine, en intensifiant les actions dans les secteurs et auprès des clientèles cibles;
2. favoriser la concertation et la collaboration des intervenants en matière de sécurité urbaine;
3. mobiliser et favoriser le rapprochement des segments de populations qui vivent et/ou qui sont source d'insécurité;
4. agir en prévention des comportements nuisant à la sécurité et au sentiment de sécurité, notamment dans les secteurs privilégiés: Duff Court, Saint-Pierre et Louis-Paré.

De plus, voici les principes qui guident les actions du CASUAL:

1. maintenir et développer un environnement favorable en accroissant le sentiment de sécurité;
2. favoriser l'action préventive;
3. informer et soutenir la communauté pour offrir un environnement sécuritaire
4. agir de façon concertée (organismes communautaires, institutions et populations)

Grâce à ses actions, le CASUAL se démarque auprès de ses partenaires en tant que mobilisateur autour d'un thème commun, la sécurité urbaine. Afin de maintenir sa notoriété, il mise sur des liens forts avec les intervenants du milieu et ainsi renforcer la cohésion. En ce sens, le CASUAL se positionne comme un acteur fort, porteur d'un message de concertation locale en matière de sécurité urbaine et civile. Puisque le CASUAL est porteur de messages complexes, il doit concentrer ses actions dans un premier temps sur ses partenaires et les organismes du milieu, puis dans un deuxième temps sur la population en général. Voici les principaux enjeux auxquels le CASUAL devra répondre au cours des prochaines années :

- maintenir et bonifier l'implication des partenaires;
- consolider le financement et faire valoir sa situation dans la réorganisation du Programme montréalais de sécurité urbaine - TANDEM;
- augmenter le nombre de stratégies/services en matière de prévention en sécurité urbaine dans le milieu lachinois;
- poursuivre le positionnement du CASUAL comme la concertation locale en matière de sécurité urbaine;
- appuyer les comités de quartier et thématiques (ex. comité sécurité Duff Court, comité sécurité Saint-Pierre, comité prostitution / clientèles vulnérables, comité Mieux-vivre à Saint-Pierre, assurer le suivi du plan d'action issu de la Phase 3 du diagnostic réalisé dans le quartier Saint-Pierre par le CIPC - Centre international pour la prévention de la criminalité et consolider le programme Triple P);
- développer des actions structurantes au Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes.

Vous trouverez en pièces jointes, le Protocole d'entente mandant-mandataire, la résolution du conseil d'administration de Concert'Action Lachine, le document sur les orientations et paramètres du Programme montréalais, le bilan 2020 et perspectives 2021, le résumé exécutif du diagnostic local de sécurité (DLS) et le Programme de sécurité urbaine local.

JUSTIFICATION

Le présent budget permet de réaliser des actions visant à améliorer la sécurité urbaine et la perception des gens face au sentiment de sécurité urbaine sur le territoire et dans chacun des secteurs prioritaires.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) procède actuellement, à une démarche d'évaluation participative en vue de réviser le Programme, impliquant tous les arrondissements concernés. D'ici à la fin de la démarche, les orientations stratégiques du Programme sont maintenues. Ainsi, dans le souci d'assurer une continuité du travail, le SDIS autorise la poursuite, en 2021, des actions entreprises en sécurité urbaine dans l'arrondissement. Le budget alloué à l'Arrondissement est le même qu'en 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Organisme : CONCERT'ACTION LACHINE

Montant accordé : 12 500 \$

Le montant octroyé au projet dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est entièrement financé par la Ville centre.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Contribution financière de l'arrondissement de Lachine :

Numéro d'imputation: 2410-0010000-301405-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-00000

Organisme: CONCERT'ACTION LACHINE

Montant accordé: 20 000 \$

Numéro de la demande d'achat: 673579

Cette contribution financière est possible grâce à un montage financier Ville centre et l'arrondissement de Lachine.

Pour un grand total de 32 500 \$.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permet au milieu lachinois de réaliser des actions concrètes et concertées qui amélioreront le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet puisque les activités et services ont été adaptées tout au long de l'année 2020 et continueront de l'être en 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le Programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, au règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 23 février 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON

Le : 2021-02-22

Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

Directrice CLSDS



Dossier # : 1217536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour un projet de sensibilisation à la vitesse dans l'arrondissement de Lachine

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour un projet de sensibilisation à la vitesse dans l'arrondissement de Lachine.

D'autoriser l'ingénieure à la Division études techniques à signer la demande pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 18:08

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour un projet de sensibilisation à la vitesse dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, l'arrondissement de Lachine prend un réel virage vers le développement d'une stratégie de gestion de la circulation et de la vitesse basée sur des méthodes éprouvées et selon l'approche Vision Zéro adoptée par la Ville de Montréal. Des projets de mise aux normes de la signalisation, de modification de sens de circulation, de réaménagement de rues et de construction de dos d'ânes autour des parcs et écoles sont quelques exemples concrets. L'équipe circulation, nouvellement formée au sein de la Direction des travaux publics, travaille à instaurer une approche plus objective, systématique et transparente afin de mettre en place des projets de circulation réfléchis. Une collaboration étroite avec le SPVM, la STM ainsi que les autres services de l'arrondissement permet d'apporter une réelle amélioration de la qualité de vie et du sentiment de sécurité auprès des citoyens. C'est dans cette perspective qu'un projet de sensibilisation à la vitesse est proposé, comportant un volet important de recueil de données de circulation et des perceptions des citoyens. Le projet proposé inclut l'achat de vingt (20) radars pédagogiques, leur déploiement sur trois ans, soit de 2021 à 2023, ainsi qu'une campagne de sensibilisation ciblée et locale. Un sondage en ligne auprès des citoyens au début de l'année 2022 est proposé pour alimenter la conception de la campagne de sensibilisation, en plus des données recueillis par les radars.

Le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Il est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges. Le programme est en vigueur depuis le 24 novembre 2020 et se termine le 31 mars 2022, avec un premier appel de projets ayant une date d'échéance du 19 février 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics désire mettre en place un programme de sensibilisation de la sécurité routière afin d'améliorer le respect de la limite de vitesse et de sécuriser les déplacements actifs.

Le projet sera déployé sur trois ans :

La première année du projet consiste à faire l'acquisition de vingt radars pédagogiques, lesquels seront déplacés aux 14 jours pour recueillir un maximum de données sur le territoire et ainsi orienter les campagnes de sensibilisation qui en découleront. Les radars seront éteints pour la prise de données de base et ensuite allumés pour sensibiliser les automobilistes, ceci nous permettra de mesurer l'impact de l'affichage de la vitesse d'un radar pédagogique sur le comportement des conducteurs. Les radars continueront à être déployés dans les deux années subséquentes du projet, mais pour quatre semaines à la fois.

La deuxième année du projet vise premièrement la création d'un sondage en ligne adressé aux résidents. L'objectif de ce sondage sera de comprendre les perceptions des citoyens sur la vitesse perçue sur leurs rues, la vitesse souhaitée sur celles-ci et sur les différentes raisons qui les poussent à excéder la vitesse limite. La connaissance des citoyens sur la relation entre la vitesse et la fréquence/gravité des accidents sera aussi étudiée, ainsi que la connaissance générale des limites de vitesse dans leur arrondissement. Les codes postaux seront utilisés afin de déceler les tendances géographiques, s'il y en a. Ce sondage aura aussi, comme objectif secondaire, de responsabiliser les citoyens sur l'enjeu de la vitesse dans leur quartier pour créer une mobilisation citoyenne sur l'importance du respect de la limite de vitesse.

Les données recueillies lors de la première et de la deuxième année seront utilisées, lors de la même année, pour monter une campagne de sensibilisation locale et ciblée. Il est prévu de déployer des outils de sensibilisation dans les tronçons les plus problématiques avec un affichage installé directement sur le tronçon. Cet affichage peut prendre la forme de panneaux publicitaires de divers formats installés en bordure de rue. Une autre stratégie sera de cibler les noyaux de résidences pour aînés avec un affichage adapté. L'arrondissement prévoit aussi l'installation de balises, affichant le visuel de la campagne, dans le dégagement de visibilité aux intersections, à l'entrée de tronçons problématiques pour la vitesse mais aussi pour le non-respect du cinq mètres. Ce type de balise a été utilisé par la Ville de Montréal dans leur campagne Vision zéro en 2019 et celles installées à Lachine ont connu un véritable succès, non seulement d'un point de vue d'efficacité, mais elles ont aussi fait réagir les citoyens. Les balises étaient installées directement dans la chaussée, empêchant les véhicules de franchir le dégagement de cinq mètres en tout temps.

À ces mesures locales s'ajouteront des mesures générales pour informer les citoyens et les mobiliser. Des cartes postales livrées à toutes les portes de l'arrondissement assureront que chaque citoyen sera informé de la démarche et de l'importance que l'arrondissement et le Ministère des transports mettent sur la sécurité routière et la vitesse. Une carte interactive des données de vitesse et des mesures d'apaisement ainsi que l'effet de ces mesures sera préparée et mise en ligne pour la consultation des citoyens. Un budget est aussi prévu pour des oriflammes installés sur les fûts de nos rues principales, des publicités pour le côté des camions des travaux publics et des petits panneaux de sensibilisation que les citoyens pourront installer eux-mêmes dans leur avant-cour afin de démontrer leur engagement.

La troisième année du projet sera la continuité des mesures déjà mises en place, avec certains ajustements selon les résultats. Donc, si une des mesures a démontré plus d'effet

sur la vitesse (ou autre bénéfices observés), cette mesure sera accentuée. À l'inverse, si des mesures n'ont pas porté fruit, elles seront abandonnées ou ajustées.

JUSTIFICATION

La vitesse est une préoccupation majeure des citoyens de Lachine, affectant leur sentiment de sécurité au quotidien et encourageant la prédominance de l'automobile même pour les courts déplacements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La montant total demandé au Ministère des transports est de 165 000 \$. Si le financement est accordé, l'arrondissement contribuera à égale partie à travers ses budget de fonctionnement et de PTI de 2021, 2022 et 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de sensibilisation permettra de diminuer la vitesse dans les tronçons locaux de l'arrondissement et une mobilisation des citoyens autour de la sécurité routière dans leur quartier, contribuant au bien-être des citoyens, encourageant les modes de transport actifs à travers l'arrondissement favorisant le sentiment de sécurité et un lien d'appartenance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les communications en lien avec le projet seront élaborées conjointement avec le Ministère des transports pour mettre en valeur sa contribution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-24

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1213479001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 47 577,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 30 mai au 22 août 2021.

D'approuver l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal;

D'octroyer un montant de 47 577,60 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 30 mai au 22 août 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer l'entente administrative pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:48

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1213479001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 47 577,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 30 mai au 22 août 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal, ci-après appelé le « SPVM », soumet à l'arrondissement un protocole d'entente visant à permettre l'embauche de quatre (4) cadets -policiers. Les cadets-policiers à vélo effectueront leur travail sur la majorité des voies cyclables, dans les parcs et espaces verts, et seront présents aux événements liés à leur mandat et requis par l'arrondissement.

Ainsi, il y aurait lieu que l'arrondissement verse au SPVM la somme totale de 47 577,60 \$ pour l'embauche de quatre (4) cadets-policiers à raison de 35 heures/semaine au taux de 28,32 \$ l'heure pour une durée de douze semaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-03-14 - CA16 19 0069 (1163479003)

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de deux cadets policiers pour la période du 1^{er} juin au 23 août 2016 et d'autoriser une dépense de 20 395,20 \$ à cette fin;

2017-04-10 - CA17 19 0108 (1173479004)

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de quatre cadets policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2017 et d'autoriser une dépense de 41 630,40 \$ à cette fin;

2018-04-09 - CA18 19 0100 (1183479004)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018

2019-03-11 - CA19 19 0045 (1193479002)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de

Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 45 578,40 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 2 juin au 25 août 2019

2020-12-07 - CA 20 19 0245 (1203479005)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En raison du grand nombre d'activités et événements qui se déroulent sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, ces cadets-policiers sont un support très utile à la sécurité des participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera payée au budget de fonctionnement après avoir effectué les virements de crédits nécessaires. Voir le détail de l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De plus, les cadets se déplacent à vélo, moins de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-22

André HAMEL
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1213479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions à des organismes reconnus par l'arrondissement - 10 750 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 10 750 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISMES	MONTANT
ACVL (150 SACS X 5 \$)	750 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI (PASSEPORT POUR MA RÉUSSITE)	10 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:54

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213479002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions à des organismes reconnus par l'arrondissement - 10 750 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 10 750 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement (voir le détail dans l'intervention financière).

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-02-24



Dossier # : 1217434001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2020

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:47

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217434001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit cinq listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de décembre 2020.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de décembre 2020.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de décembre 2020.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 décembre 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-18

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1215014002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-03-02 14:38

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1215014002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)

CONTENU

CONTEXTE

Volet 1 - Le conseil municipal a délégué les pouvoirs d'appliquer certains règlements adoptés par la Ville de Montréal, tels que le 11-018 sur la construction, le 11-010 sur le refoulement d'égouts et le 03-096 sur la Salubrité des logements, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous devons donc adopter une modification à notre règlement de délégation de pouvoirs pour préciser qui sont les personnes autorisées à agir pour l'application de ces règlements.

Volet 2 - De plus, le conseil municipal doit adopter sous peu le Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), plus généralement connu comme le Règlement pour une métropole mixte. Ce règlement assujettit l'émission de permis de construction résidentielle à la conclusion d'une entente. La mise en œuvre du Règlement entraîne la mise en place de nouveaux processus et outils afin de conclure les ententes et d'assurer la réalisation des engagements qui y sont pris. Ces outils sont en élaboration depuis 2019. Comme la mise en œuvre du Règlement pour une métropole mixte se situe au croisement des programmes en habitation et de l'émission de permis, elle repose sur un partage des responsabilités entre les arrondissements et le Service de l'habitation. Ce partage a été discuté avec les représentants des différents arrondissements à plusieurs reprises depuis 2019 afin d'orienter l'élaboration des outils. La modification vient transférer cette compétence aux conseils d'arrondissements pour toute entente qui ne comporte ni cession d'immeuble aux fins de logement social ni réalisation de logement abordables. En d'autres mots, les conseils d'arrondissement se voient déléguer la responsabilité de signer les ententes ne comprenant que des contributions financières et, le cas échéant, des logements familiaux privés. Également, est délégué, la gestion de certains aspects des ententes, que celles-ci soient signées en arrondissement ou par le Service de l'habitation. Plus précisément, elle confie aux arrondissements la responsabilité :

- D'encaisser les contributions financières et les pénalités.
- De suivre la réalisation des engagements en matière de logement familial autre qu'abordable. Les arrondissements auront donc à vérifier la réalisation des engagements et à réclamer les pénalités le cas échéant.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions viennent préciser que :

- Les arrondissements ne peuvent utiliser les contributions financières et pénalités reçues dans le cadre de la gestion d'une entente.

- Les pouvoirs décrits plus haut doivent être subdélégués à un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement afin de modifier les éléments suivants en lien avec les deux volets identifiés à la rubrique Contexte du présent sommaire. :

-Volet 1

- article 4, insertion après le paragraphe 2, des articles suivants :

« 4.1 Tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au directeur de la direction concernée par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

4.2 Tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est délégué au directeur de la direction concernée par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement. ».

Volet 2

- article 25.3, 'ajout après l'article 25.2

« 25.3 Les pouvoirs suivants, liés aux ententes relatives au logement social, abordable et familial dans le cadre d'un règlement adopté en vertu des articles 145.30.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), lorsqu'ils sont délégués par le conseil de la ville au conseil d'arrondissement, sont délégués à un fonctionnaire responsable de la délivrance de permis et des certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1^o la conclusion et la signature d'une entente, sauf si elle prévoit un engagement visant la cession d'un immeuble ou la construction de logement abordable;

2^o la gestion de toute entente quant :

- à l'encaissement de toute contribution financière qui y est prévue à titre d'engagement et de toute pénalité;
- au suivi de la réalisation de tout engagement en matière de logement familial autre qu'abordable. »

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à adopter un règlement de modification afin d'identifier les personnes autorisées à agir pour l'application de règlements adoptés par la Ville de Montréal et à déléguer à un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats, les pouvoirs subdélégués en vertu du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie PERREAULT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-02-24



Dossier # : 1218478001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue William-MacDonald pour des besoins d'entretien

D'autoriser l'installation de signalisation interdisant le stationnement le long de la rue William-MacDonald pour des besoins d'entretien.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 18:11

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218478001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue William-MacDonald pour des besoins d'entretien

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est responsable de l'entretien des stationnements municipaux sur son territoire, ce qui inclut le nettoyage à l'aide du balais de rue, le déneigement et tout autres travaux de réparation. Le stationnement est autorisé sur une période de 48 h, ce qui permet une certaine rotation des véhicules, mais l'entretien demeure difficile dans certains stationnements. Il est notamment difficile d'assurer un entretien minimal des stationnements perpendiculaires aux voies de circulation sur la rue William-MacDonald, côté nord, entre la 7^e Avenue et la 17^e Avenue.

Afin d'améliorer la propreté des stationnements municipaux sur cette rue et d'appliquer une signalisation permettant l'entretien du domaine public de manière plus uniforme, il est recommandé d'instaurer une plage horaire dédiée à l'entretien de chaque stationnement municipal par le biais d'une signalisation « stationnement interdit » sur une période déterminée répartie entre le mercredi et le jeudi, et ce pour toute l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La signalisation actuelle de la rue William-MacDonald prévoit :
Du côté sud de la rue :

- stationnement interdit entre 9 h et 12 h le lundi, du 15 mars au 15 novembre, entre la 17^e Avenue et 10^e Avenue;
- stationnement interdit en tout temps entre la 10^e Avenue et la 9^e Avenue;
- stationnement interdit entre 9 h et 12 h le lundi, du 15 mars au 15 novembre, entre la 9^e Avenue et la 8^e Avenue;

- stationnement interdit en tout temps entre la 8^e Avenue et la 7^e Avenue.

Du côté nord de la rue (stationnements municipaux) :

- Stationnement autorisé pour une durée maximale de 48 h entre la rue 7^e Avenue et la 17^e Avenue;
- Aucune signalisation d'entretien entre la 7^e Avenue et la 17^e Avenue.

Suite à l'étude du dossier et dans un souci de coordination et d'entretien des stationnements municipaux situés du côté nord de la rue William-MacDonald, il est recommandé :

- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mercredi, de 9 h à 12 h, entre la 7^e Avenue et la 10^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le jeudi, de 9 h à 12 h, entre la 10^e Avenue et la 11^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mercredi, de 9 h à 12 h, entre la 11^e Avenue et la 12^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le jeudi, de 9 h à 12 h, entre 12^e Avenue et la 13^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mercredi, de 9 h à 12 h, entre la 13^e Avenue et la 14^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le jeudi, de 9 h à 12 h, entre la 14^e Avenue et la 15^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mercredi, de 9 h à 12 h, entre la 15^e Avenue et la 16^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le jeudi, de 9 h à 12 h, entre la 16^e Avenue et la 17^e Avenue.

JUSTIFICATION

L'entretien et le maintien de la propreté des stationnements municipaux est primordial pour la sécurité et la mobilité des citoyens. La mise en place de signalisation d'interdiction de stationner permettra d'assurer un entretien systématique et une meilleure coordination du parcours des équipements d'entretien de la Direction des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-24

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue Victoria pour des besoins d'entretien

D'autoriser l'installation de signalisation interdisant le stationnement le long de la rue Victoria pour des besoins d'entretien.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 18:10

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement le long de la rue Victoria pour des besoins d'entretien

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est responsable de l'entretien des stationnements municipaux sur son territoire, ce qui inclut le nettoyage à l'aide du balai de rue, le déneigement et tout autres travaux de réparation. De façon générale, le stationnement de véhicules est autorisé sur une période de 48 h, ce qui permet une certaine rotation des véhicules, mais l'entretien demeure difficile dans certains stationnements municipaux. Il est notamment difficile d'assurer un entretien minimal des stationnements perpendiculaires aux voies de circulation sur la rue Victoria, côté sud, entre l'Avenue George-V et la 25^e Avenue.

Afin d'améliorer la propreté des stationnements municipaux sur cette rue et d'appliquer une signalisation permettant l'entretien du domaine public de manière plus uniforme, il est recommandé d'instaurer une plage horaire dédiée à l'entretien de chaque stationnement municipal par le biais d'une signalisation «stationnement interdit» sur une période déterminée répartie entre le lundi et le mardi, et ce pour toute l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La signalisation actuelle de la rue Victoria prévoit :
Du côté sud de la rue (stationnements municipaux) :

- Stationnement autorisé pour une durée maximale de 48 heures entre l'Avenue George-V et la 25^e Avenue;
- Aucune signalisation d'entretien entre la 1^{re} Avenue et la 25^e Avenue.

Du côté nord de la rue :

- Arrêt interdit en tout temps entre l'Avenue George-V et 1^{re} Avenue;
- Stationnement interdit entre 9 h et 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, entre la 1^{re} Avenue et la 7^e Avenue;
- Stationnement interdit en tout temps entre la 7^e Avenue et la 16^e Avenue;
- Stationnement interdit entre 9 h et 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, entre la 16^e Avenue et la 25^e Avenue.

Suite à l'étude du dossier et dans un souci de coordination et d'entretien des stationnements municipaux situés du côté sud de la rue Victoria, il est recommandé :

- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mardi, entre 9 h et 12 h entre l'avenue George-V et la 1^{re} Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le lundi, entre 9 h et 12 h, entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mardi, entre 9 h et 12 h entre la 3^e Avenue et la 6^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le lundi, entre 9 h et 12 h entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mardi, entre 9 h et 12 h, entre la 7^e Avenue et la 10^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mardi, entre 9 h et 12 h, entre la 16^e Avenue et la 18^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le lundi, entre 9 h et 12 h, entre la 18^e Avenue et la 19^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le mardi, entre 9 h et 12 h, entre la 19^e Avenue et la 24^e Avenue;
- d'installer une signalisation d'interdiction de stationner le lundi, entre 9 h et 12 h, entre la 21^e Avenue et la 25^e Avenue (excluant le stationnement de 16 cases à l'intersection 25^e Avenue et Victoria).

JUSTIFICATION

L'entretien et le maintien de la propreté des stationnements municipaux est primordial pour la sécurité et la mobilité des citoyens. La mise en place de signalisation d'interdiction de stationner permettra d'assurer un entretien systématique et une meilleure coordination du parcours des équipements d'entretien de la Direction des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-24

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-15 15:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERJulie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de règlement sur la tarification est nécessaire dans le cadre du déploiement d'Agir-Permis qui vise une gestion automatique des frais applicables. Cet amendement permettra de disposer d'une grille de tarification uniformisée pour l'ensemble des arrondissements.

L'essentiel des modifications au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de Lachine vise l'ajout de nouvelles catégories de frais et une nouvelle façon de calculer les tarifs, par exemple :

- pour les tournages cinématographiques, des tarifs fixés actuellement selon le type de véhicules et la location d'espaces publics alors que l'ajustement propose des tarifs basés sur la surface occupée par mètres carrés et par mètre linéaire;
- pour le transport hors-norme, des tarifs fixés actuellement par nombre de jour (25,00 \$) ou par mois (100,00 \$) alors que l'ajustement propose un tarif pour l'émission du permis calculé par passage sur le territoire.

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



Dossier # : 1208885009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28e Avenue

D'autoriser, selon les plans produits par Pride Signs, datés des 24 octobre 2018, 17 janvier 2019 et 9 juin 2019, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28^e Avenue, ayant pour effet de permettre :

- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente », et ce, bien que le Règlement prévoit un nombre maximal d'enseignes « menu » et « prévente » de un pour chacun (nombre excédentaire d'enseignes de deux);
- l'installation de deux enseignes « prévente » dont la superficie totale est de 1,84 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « prévente » est de 0,55 m²;
- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » ayant une hauteur de 2,28 m, et ce, bien que le Règlement prévoit une hauteur maximale de 2 m;
- l'installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » dont l'éclairage est de type « électronique », et ce, bien que le Règlement prévoit que les éclairages autorisés sont « en biais » et « à boîtier lumineux ».

D'indiquer que cette dérogation mineure est assujettie à la condition suivante :

- que, préalablement à l'émission du permis d'affichage demandé, soit remis à la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises (DAUSE) un engagement écrit, signé par le propriétaire de l'immeuble, s'engageant à :
 - démolir, dans un délai n'excédant pas six mois de la date d'émission du permis d'affichage faisant l'objet de la présente demande, l'enclos à déchets situé à l'extrémité Est du terrain, le tout selon les dispositions prévues à la réglementation locale;
 - réaliser, dans un délai n'excédant pas six mois de la date d'émission du permis d'affichage faisant l'objet de la présente demande, les travaux visant à relier par un accès véhiculaire son terrain à celui voisin du Metro, pour la partie se

- situant sur son terrain. Ces travaux devront être conformes à ceux ayant été convenus entre l'Arrondissement et les deux propriétaires concernés;
- réaménager, à l'aide d'un marquage au sol adéquat, la configuration du stationnement à proximité de l'accès Est donnant sur la rue Victoria, qui sera condamnée par l'Arrondissement. Ce réaménagement devra se faire dans un délai n'excédant pas six mois de la date de parachèvement des travaux visant à condamner cet accès.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 13:31

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208885009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant pour l'immeuble situé au 430, 28e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'installation d'enseignes permanentes destinées au service au volant pour l'immeuble situé au 430, 28^e Avenue (lot 1 245 895, cadastre du Québec).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La requérante souhaite permettre l'installation d'enseignes permanentes destinées au service au volant. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente », alors que le nombre maximal d'enseignes « menu » et « prévente » sont de un pour chacun (nombre excédentaire d'enseignes de deux). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- installation de deux enseignes « prévente » dont la superficie totale est de 1,84 m², alors que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « prévente » est de 0,55 m² (superficie excédentaire de 1,29 m²). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » ayant une hauteur de 2,28 m, alors que la hauteur maximale autorisée est de 2 m (hauteur excédentaire de 0,28 m). Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage;
- Installation de deux enseignes « menu » et deux enseignes « prévente » dont l'éclairage est de type « électronique », alors que les types d'éclairage autorisés sont « en biais » et « à boîtier lumineux ». Cette situation contrevient à l'article 4.16.5.2.3 du règlement numéro 2710 sur le zonage.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Frederic NEAULT
Chef de division

Le : 2021-02-24



Dossier # : 1218885005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 18 unités au 646, 1re Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 18 unités au 646, 1^{re} Avenue, conformément au plan « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 646 1^{er} AVE LACHINE » réalisé par Frederic Klein Architecte, daté du 1^{er} décembre 2020.

D'indiquer que ce PIIA est assujetti à la condition suivante :

- que l'entrée principale du bâtiment soit modifiée selon la variante suivante : toit triangulaire au-dessus de l'entrée avec le trottoir doté d'un espace de plantation, et que cette modification soit intégrée aux plans « émis pour permis ».

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 13:32

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 18 unités au 646, 1 ^{re} Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment principal résidentiel de 18 unités, situé au 646, 1^{re} Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description du projet – Contexte

Le requérant souhaite démolir le bâtiment principal existant (habitation unifamiliale à structure isolée) afin de pouvoir construire un nouveau bâtiment multifamilial à structure isolée de 18 unités.

La dernière version du projet, soumise sous forme de projet de remplacement à la demande de démolition, a reçu une recommandation favorable de la part du Comité, lors de la réunion du 12 décembre 2020.

Deux commentaires ont toutefois été mentionnés à ce moment, lesquels étaient :

- la proposition architecturale de remplacement est maintenant satisfaisante en grande majorité;
- l'entrée principale du bâtiment devrait être améliorée, notamment en y évitant toute couleur trop flamboyante.

Par conséquent, l'analyse du PIIA s'attardera spécifiquement à l'élément à améliorer, c'est-à-dire la proposition relative à l'entrée principale.

À titre informatif, aucun élément dérogatoire n'affecte la proposition actuelle dans son ensemble. Certains éléments dérogatoires ont été observés par la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises (DAUSE), mais ceux-ci ont été corrigés par le concepteur. Il est à noter que ces correctifs n'affectent pas les éléments assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (R-2561-

3).

Proposition actuelle

Suite au commentaire relatif à l'entrée principale du bâtiment qui serait à revoir, le concepteur nous soumet deux options différentes, pour lesquelles de légères variantes sont proposées. Ces options pourraient être résumées ainsi :

1. Option 1 (toit rectangulaire)

- a. numéro civique sur colonne à la verticale, chiffres blancs
- b. trottoir rectangulaire dont la largeur équivaut à celle du toit de l'entrée
- c. puits de lumière (??) probablement superflu, à enlever
- d. variantes :
 - i. toit et colonne recouverts de panneaux métal Panfab charcoal
 - ii. toit recouvert de panneaux métal Panfab charcoal / colonne brique gris pâle

2. Option 2 (toit triangulaire)

- a. numéro civique sur fascia de toit à l'horizontale, chiffres blancs
- b. trottoir triangulaire plus large à la limite du terrain
- c. variantes :
 - i. dont le trottoir est doté d'un espace de plantation
 - ii. dont le trottoir n'est pas doté d'un espace de plantation

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Frederic NEAULT
Chef de division

Le : 2021-02-24



Dossier # : 1216089001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:49

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216089001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-02-01 - CA21 190024 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 novembre 2020 au 20 janvier 2021)

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 octobre au 23 novembre 2020)

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 septembre au 20 octobre 2020)

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} au 21 septembre 2020)

2020-09-14 - CA20 19 00188 (1207914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020)

2020-08-03 - CA20 19 00112 (1207914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} avril 2020 au 21 mai 2020)

2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020)

2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020)

2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019)

2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019)

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 21 janvier au 19 février 2021, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BARIL-BOISCLAIR
Technicienne RH

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-22

Caroline MAYER
Chef de division PARH.



Dossier # : 1215014001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er avril au 30 juin 2021

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-24 14:53

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215014001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er avril au 30 juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-12-07 - CA20 19 0265 (1205014009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

2020-09-14 - CA20 19 0189 (1205014007)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

2020-06-01 - CA20 19 0113 (1205014003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020

2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

2019-09-03 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie PERREAULT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-02-23



Dossier # : 1206739004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller d'arrondissement, monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-25 14:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller d'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Younes Boukala, déclare être propriétaire de l'immeuble situé au 702, 24^e Avenue, arrondissement de Lachine.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 novembre 2017, ont eu lieu les élections municipales où Mmes Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost ainsi que M. Younes Boukala ont été élus conseillères(er) d'arrondissement de Lachine. Comme suite à l'assermentation des élus le 16 novembre 2017, les conseillères et le conseiller d'arrondissement disposaient de 60 jours pour déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2). Ces déclarations ont été déposées à la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 - CA19 19 0342 (1192333004)

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

2018-12-10 - CA18 19 0370 (1181658010)

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

2018-01-15 - CA18 19 0034 (1171658007)

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

À chaque année subséquente, les membres du conseil doivent déposer une déclaration mise à jour, et ce, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection. Ainsi, la troisième déclaration mise à jour doit être déposée d'ici le 16 janvier 2021.

Article 357

« **Déclaration d'intérêt** – Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté

métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Mentions – La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Exception – La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Famille immédiate – Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

Article 358

Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2, articles 357 et 358).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-11-06

**Dossier # : 1203547012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement de Lachine attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 16 février au 2 mars 2021 concernant le *Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2798).

Par ce certificat, le secrétaire d'arrondissement atteste que la période de réception des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été de quinze jours et s'est déroulée du 16 février au 2 mars 2021 inclusivement. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 31 516, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 3 163. Au terme de la période d'enregistrement, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le Règlement E-2798 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-03-03 09:36**Signataire :** André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203547012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a adopté, le 17 décembre 2020, le *Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)*. Ce Règlement étant susceptible d'approbation référendaire il a été soumis à la procédure de registre. En raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement, la procédure habituelle de registre a été remplacée par une procédure de demande écrite tenant lieu de registre d'une durée de 15 jours, conformément aux décrets en vigueur. L'avis public pour la tenue du registre a été publié le 15 février 2021, sur le portail de l'arrondissement, et celui-ci s'est déroulé du 16 février au 2 mars 2021. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le règlement E-2798 est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 507 000 \$ pour 2021 pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 507 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 507 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 507 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021 à 2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles